

COPIL ESCALADE CIRQUE DES BAUMES CR 25 janvier 2019

Présents :

Olivier OBIN : CAF Causses Cévennes
Jean-Noël CROUZAT : CAF Causses Cévennes – CREPS Montpellier
Jean FABRE : DDCSPP Lozère
Raphaël STORBECHER : SNAPEC
Alain et Agnès BADOUC : Propriétaires
Thierry DAVID : LPO Grands Causses
Evan MARTIN : Fédération de Chasse Lozère
Célia BARTOLI : Gendarmerie
Alexandre ROUZIER : OT Gorges du Tarn / Com Com Aubrac Lot Causses
Julia VELUT : DREAL Occitanie
Arnaud DELHEURE : SNAPEC – CAF Clapas Séverac le Château
Guy DE SOUSA : Maire délégué de St Georges de Lévejac
Sandrine LAGLOIRE : Département de la Lozère

Excusé :

Jean-Paul POURQUIER : Maire de la Commune nouvelle du Massegros Gorges Causses

Le Maire Délégué ouvre la séance en demandant si l'ensemble des participants a bien reçu le compte-rendu de la séance du 12 janvier 2018 et s'il y a des remarques. Aucune observation n'est faite.

1 - Rapport de maintenance :

Olivier Obin indique qu'aucune nouvelle voie n'a été installée et que certains travaux de rééquipement sur des voies existantes sont à prévoir.

Aucun accident n'est à déplorer cette année. A signaler simplement la présence de chenilles processionnaires qui gênent la pratique de l'escalade. Le Département indique qu'une opération de sensibilisation auprès des collectivités locales est en cours de mise en œuvre avec la distribution de nichoirs à mésanges et de pièges à phéromones.

La question se pose de savoir s'il faut envisager de déséquiper le secteur appartenant à Mme Bonnemaire puisqu'elle n'a pas souhaité renouveler son autorisation. Il faudra reprendre les conditions précisées dans la dernière convention signée.

La DREAL souhaite savoir si le Cirque des Baumes dispose de voies adaptées à un public plus familial et scolaire. Quelques voies existent pour le public moins expérimenté mais le Cirque des Baumes s'adresse beaucoup plus à des grimpeurs expérimentés. Si d'autres sites adaptés au grand public pouvaient être ouverts, le CAF les aurait déjà équipés.

Alexandre Rouzier rappelle que des sorties escalade sont organisées par l'école du Massegros. Elles ont un intérêt pédagogique certain car permettent une meilleure acceptation de l'activité auprès des jeunes qui seront peut-être les propriétaires de demain.

2 - Travaux aux Baumes basses :

Les travaux ont été appréciés en ce qui concerne les toilettes sèches mais la réduction des places de parking est regrettée par la majorité des participants. En effet, du stationnement sauvage se pratique sur les nouveaux espaces verts dont certains qui empêchent les propriétaires de rentrer chez eux. Il conviendrait d'installer un panneau interdiction de stationner devant l'entrée de la propriété privée de M. et Mme BADOUC.

La problématique générale du stationnement dans les gorges est abordée. L'aménagement des Baumes basse va déplacer le problème du stationnement sauvage sur des propriétés privées. M. Badoc souhaite savoir qui est responsable en cas d'accident.

La gendarmerie fait des passages réguliers dans les gorges pour éviter le camping sauvage mais ils ne peuvent y être en permanence. D'une manière générale, le camping sauvage est interdit dans toutes les gorges du Tarn. Des panneaux jalonnent déjà le linéaire et l'idée d'en mettre plus n'est pas forcément partagée. Un panneau installé aux Baumes basses a été volé et il faudra prévoir de le remplacer.

3 – Conventions de passage :

Les conventions de passage seront à renouveler en 2020. Le secteur du gymnase n'étant toujours pas conventionné, il n'est pas autorisé pour la pratique. Mmes Schneider et Guillemet ainsi que M. Castan, ne souhaitent pas signer la convention malgré de nombreuses sollicitations. Jean-Noël Crouzat se propose de les rencontrer les propriétaires pour essayer de les convaincre.

4 – Questions diverses :

La commune souhaite réhabiliter la chapelle St Hilaire dont le toit est fortement dégradé. Il faut rappeler aux grimpeurs qu'il ne faut pas grimper sur le toit pour accéder à la paroi. A priori, les grimpeurs ne passent pas par le toit de la Chapelle et les prochains travaux de restauration ne perturberont pas la pratique.

Le Maire délégué reçoit cet après-midi, des étudiants du CNAM de Millau pour recueillir l'expérience du Cirque des Baumes en matière de conventionnement.

En l'absence d'autres sujets, le Maire délégué remercie les participants et clôt la réunion.